



Département Indemnités
Pôle Responsabilités

A l'attention de SARETEC

NOTE D'INSTRUCTION

01 mars 2017

Évaluation des pertes d'exploitation

Objet : Évaluation des pertes d'exploitation par l'expert

	< 30 000 €	> 30 000 €
Experts	Moitié Nord de la France : M. Olivier LANDREAU Code 837 - Dep. 75 Moitié Sud de la France : Mme KOUNAKOWITCH Code 837 - Dep. 13	
Missions par mails	olandreau@saretec.fr akounakowitch@saretec.fr	
Délais	AR : 24 heures RE : 1 mois (sauf si nécessité d'obtenir des documents complémentaires)	
Honoraires	157 € HT / heure	
	0,60 € HT / km	
	Plafond note d'honoraires : 600 € HT	Au delà d'une estimation supérieure à 2000 € HT = accord du responsable du réseau d'experts

L'ensemble des documents seront échangés par mails exclusivement.